

## Procès-verbal de la trente-quatrième séance ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le mercredi 29 janvier 2020 à Chicoutimi.

Présent ■ Absence motivée  Absence non motivée

<input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Blackburn	■ Mme Mélanie Boivin	<input checked="" type="checkbox"/> M. Christian Bouchard
<input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Bouchard	■ M. Martin Côté	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Alberte Déry
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé (par zoom)	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Ève-Reine Gagné (par zoom)	■ M. Jean-François Gimaël
■ Mme Manon Gobeil	<input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, présidente	<input checked="" type="checkbox"/> M. Frédérick Guimond
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Julie Labbé	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Laflamme	<input checked="" type="checkbox"/> M. Patrice Perron (par zoom)
<input checked="" type="checkbox"/> M. Gilles Simard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault	

### Invités :

M. Fabien Tremblay, conseiller au conseil d'administration et aux partenariats  
Mme Marie-Josée Tremblay, technicienne en administration

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Affaires découlant des procès-verbaux
5. Information de la présidente-directrice générale
6. Information de la présidente du conseil d'administration
7. Affaires du conseil d'administration (C. A.)
  - 7.1 Renouvellement des membres et des présidents des comités du conseil d'administration
  - 7.2 Révision du Code d'éthique des administrateurs (R-AA-003)
  - 7.3 Révision du Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de révision (R-AA-13)
  - 7.4 Révision du Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de vigilance et qualité (R-AA-014)
  - 7.5 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration
    - 7.5.1 Comité de vérification et des ressources humaines
    - 7.5.2 Comité de gouvernance et d'éthique
    - 7.5.3 Comité de révision – suivi des demandes de révision et nomination de deux membres du comité
    - 7.5.4 Comité de vigilance et de la qualité
    - 7.5.5 Comité consultatif Maria-Chapdelaine
8. Présentation
  - 8.1 Fondation pour l'enfance et la jeunesse
  - 8.2 Bilan de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation – volet enseignement
9. Agenda de consentement
  - 9.1 Demandes de statut de résident
  - 9.2 Modifications de statut et privilèges, départs et retraites du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
  - 9.3 Amendement à la résolution #CA-33-2019-1438 de la Dre Louise Desnoyers, dentiste-conseil
  - 9.4 Demande d'une nouvelle nomination d'un médecin spécialiste
  - 9.5 Modification du plan d'organisation clinique
  - 9.6 Adoption de la Politique de gestion des congés de service, sabbatique, de maladie, de maternité et de paternité pour les médecins, dentistes et pharmaciens
  - 9.7 Octroi de contrats de sage-femme à temps partiel occasionnel pour soutien
  - 9.8 Octroi de contrats de sage-femme à temps partiel occasionnel et à temps partiel régulier

10. Divers
11. Correspondance
12. Prochaine séance ordinaire
13. Période de questions du public
14. Huis clos
  - 14.1 Évaluation de la rencontre
15. Levée de la séance

#### **1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Mme France Guay, présidente, souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil d'administration et souhaite une bonne année en cette première réunion de 2020. Le quorum étant constaté, la présidente déclare la réunion ouverte à 18 h. Prendre note que deux administrateurs ont assisté à la rencontre à distance à l'aide de l'application Zoom.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu par la présidente.

#### **3. Adoption des procès-verbaux**

Les procès-verbaux des 20 novembre et 18 décembre 2019 sont adoptés tels que présentés.

#### **4. Affaires découlant des procès-verbaux**

Les sujets demandant un suivi reviennent à l'ordre du jour.

#### **5. Information de la présidente-directrice générale**

Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, transmet ses vœux de bonne et heureuse année. Elle remercie Bell cause pour la cause et la Fondation de ma vie qui ont annoncé hier, en conférence de presse, un don conjoint de 300 000 \$ pour améliorer l'offre de service en santé mentale. Ce projet sera porté par une vision de collaboration entre plusieurs fondations de la région.

#### **6. Information de la présidente**

La présidente du conseil d'administration informe du début des travaux de démolition de l'édifice Claire Fontaine. Elle présente sommairement l'historique de cet établissement, qui a été construit dans les années 40. D'abord destiné à héberger un pensionnat pour garçons, l'immeuble a ouvert ses portes comme un hôpital psychiatrique et un orphelinat en 1952.

Au plus fort de ses activités, l'Hôpital Sainte-Élisabeth, comme il s'appelait alors, a accueilli jusqu'à 800 patients atteints d'une déficience intellectuelle ou de troubles mentaux.

En 1989, l'application de différents programmes se concrétise et donne lieu à une restructuration importante. Ainsi, tous les services de psychiatrie sont transférés à l'Hôtel-Dieu de Roberval. Dans le cadre de sa nouvelle mission, le Centre psychiatrique de Roberval change une nouvelle fois de nom, en septembre 1990, et opte pour Le Claire Fontaine. De 1992 à 1994, l'établissement se dirige vers une autre orientation ayant pour but la réinsertion sociale des usagers et le redéploiement stratégique des ressources dans la communauté.

Pour en savoir davantage, la présidente invite les membres du public à communiquer avec la Société d'histoire Domaine-du-Roy.

## 7. Affaires du conseil d'administration

### 7.1 Renouvellement des membres et des présidents des comités du conseil d'administration

M. Fabien Tremblay, conseiller au conseil d'administration et aux partenariats, présente ce point.

L'article 33 du Règlement de régie interne stipule qu'à l'exception des membres d'office du comité, la durée du mandat d'un membre est d'un an à partir de la date de sa nomination, à l'exception du comité de révision qui est de 3 ans. Ce mandat est renouvelable. Les membres du comité restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

De plus, les articles 24, 27, 32 et 47 prévoient que les membres du conseil d'administration désignent le président des comités parmi les membres indépendants, mis à part le comité de révision où le président ne doit pas être à l'emploi de l'établissement ou ne pas y exercer sa profession.

Lors de la dernière rencontre du comité de vérification et des ressources humaines, le 11 novembre 2019, et du comité de vigilance et de la qualité, le 12 décembre 2019, les membres ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur mandat.

Pour ce qui est du comité de gouvernance et d'éthique, un appel d'intérêts a été effectué auprès des membres du conseil d'administration afin de combler les postes de membres indépendants au sein du comité. La nomination des membres fera ultérieurement pour ce comité.

En ce qui concerne le comité de révision, les membres désignés par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ont été nommés les 12 novembre 2018 et 20 novembre 2019 par le conseil d'administration. Seul le mandat de la présidente et de la présidente substitut est à renouveler.

#### Résolution # CA-34-2019-1479

CONSIDÉRANT la constitution du nouveau conseil d'administration le 1<sup>er</sup> octobre 2018;

CONSIDÉRANT les articles 21 à 38 (section 4) du Règlement de régie interne du conseil d'administration (R-AA-011) qui stipulent que l'établissement doit mettre en place des comités obligatoires relevant du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les articles 24, 27, 32 et 47 du règlement de régie interne qui prévoient la nomination des présidents des comités par les membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les intérêts manifestés par les membres du conseil d'administration aux différents comités.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes au sein des différents comités du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean :

#### *Comité de vérification et des ressources humaines*

- M. Dominique Blackburn, président
- M. Dominique Bouchard
- M. Christian Bouchard
- Mme France Guay
- Mme Mélanie Boivin

*Comité de vigilance et de la qualité*

- Mme Alberte Déry, présidente
- Mme Guylaine Dubé, vice-présidente
- M. Gilles Simard, membre désigné par le comité des usagers du centre intégré (CUCI)

*Comité de révision*

- Mme Alberte Déry, présidente
- Mme Guylaine Dubé, présidente substitut

## **7.2 Révision du Code d'éthique des administrateurs (R-AA-003)**

Lors de sa rencontre tenue le 22 novembre dernier, les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont procédé à la révision du Code d'éthique des administrateurs, tel que le prévoit le Règlement de rédaction, d'approbation et de conservation des documents d'encadrement administratifs. Une seule correction est proposée à la page 8.

**Résolution # CA-34-2019-1480**

CONSIDÉRANT le Règlement de rédaction, d'approbation et de conservation des documents d'encadrement administratifs qui prévoit que la révision des documents doit être faite tous les trois ans, à partir de la date d'adoption ou avant;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique émise le 22 novembre 2019;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter les corrections apportées au Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des administrateurs.

## **7.3 Révision du Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de révision (R-AA-013)**

Lors de sa rencontre tenue le 22 janvier dernier, les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont procédé à la révision de ce règlement, tel que le prévoit le Règlement de rédaction, d'approbation et de conservation des documents d'encadrement administratifs. Quelques modifications sont proposées afin de préciser le mode de fonctionnement du comité.

**Résolution # CA-34-2019-1481**

CONSIDÉRANT le Règlement de rédaction, d'approbation et de conservation des documents d'encadrement administratifs qui prévoit que la révision des documents doit être faite tous les trois ans, à partir de la date d'adoption ou avant;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique émise le 22 janvier 2020;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter les corrections apportées au Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de révision.

## **7.4 Révision du Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de vigilance et qualité (R-AA-014)**

Lors de sa rencontre tenue le 12 décembre 2019, les membres du comité de vigilance et de la qualité ont procédé à la révision de ce règlement, tel que le prévoit le Règlement de rédaction, d'approbation et de conservation des documents d'encadrement administratifs. Aucune correction n'a été apportée.

## 7.5 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration

### 7.5.1 Comité de vérification et de ressources humaines (CVRH)

M. Dominique Blackburn, président du comité, mentionne que la directrice des ressources financières a présenté les résultats financiers après 9 périodes projetés au 31 mars 2020. Le comité continue de suivre de près l'assurance-salaire et le temps supplémentaire.

De plus, les membres ont été informés de la démission de M. Jean-François Girard en tant que membre observateur du CVRH.

### 7.5.2 Comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ)

M. Fabien Tremblay, conseiller au conseil d'administration et aux partenariats, informe que le comité s'est réuni le 22 janvier dernier. Les membres ont procédé à l'analyse de la déclaration de conflits d'intérêts du Dr David Laverdière, directeur adjoint des services professionnels – volet médical; aucun conflit d'intérêts n'a été constaté.

Il mentionne qu'une série de sujets seront présentés par la Direction de la santé publique au cours des séances publiques. La première présentation portera sur le portrait général et les grands enjeux de santé dans la région. Les prochaines thématiques toucheront la jeunesse, soit le développement des jeunes de la maternelle et le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

Enfin, les membres poursuivent les travaux en lien avec le Lac-à-l'épaule qui se tiendra le 22 avril 2020.

### 7.5.3 Comité de vigilance et de la qualité

Mme Guylaine Dubé, présidente du comité, fait état des faits saillants de la dernière rencontre du 12 décembre 2019.

- Les membres du CVQ ont réalisé un gemba auprès de dix usagers de l'unité pneumologie et neurologie de l'hôpital de Chicoutimi, ce qui a été grandement apprécié par les membres.
- On observe une augmentation de 13% du nombre de déclarations d'événements indésirables pour le 2<sup>e</sup> trimestre par rapport au trimestre de l'année précédente, ce qui est une bonne tendance, démontrant une bonne culture de déclaration.
- La commissaire aux plaintes a présenté son rapport trimestriel. On note une légère augmentation du nombre de plaintes, qui n'est cependant pas significatif.
- La présence de la chef du département de pharmacie a permis d'échanger sur le suivi d'indicateurs de ce secteur.
- La Direction de la santé publique est venue présenter l'ensemble de ses mandats, de même que le tableau des éclosions dans la communauté, qui sera dorénavant suivi au CVQ.

Par la suite, M. Gilles Simard poursuit en mentionnant les différents sujets discutés lors des rencontres régionales du comité des usagers du centre intégré (CUCI) tenues les 20 novembre et 20 janvier dernier.

- Rencontres du Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) : il n'y a plus de représentant du CUCI.

- Représentants des CHSLD Dolbeau, Normandin, Métabetchouan et Jacques-Cartier.
- Mise en place d'un dépliant régional des comités des usagers.
- Colloque du CUCI le 6 mai 2020 qui regroupera 120 personnes provenant des comités des usagers et de résidents. Ce colloque sera animé par une ressource de l'établissement.
- Sondage sur la signalisation.
- Écrans dynamiques.
- Contrats des personnes-ressources.
- Stationnement de l'Hôpital de Chicoutimi.
- Représentant du CUCI sur les comités régionaux, notamment celui de l'offre alimentaire.
- Enjeux prioritaires en lien avec la perte des vêtements en CHSLD et le transport en urgence-dépannage des fauteuils roulants manuels ou motorisés.

#### **7.5.4 Comité de révision**

Mme Alberte Déry, présidente du comité, informe que nous avons reçu deux nouvelles demandes de révision depuis la dernière rencontre, et que deux dossiers ont été traités au cours du mois de janvier; 2 dossiers sont actuellement en attente.

#### **7.5.5 Comité consultatif de Maria-Chapdelaine**

M. Fabien Tremblay, conseiller au conseil d'administration et aux partenariats, mentionne que trois postes sont actuellement vacants au sein du comité consultatif Maria-Chapdelaine. À la suite des démarches de recrutement effectuées, trois candidatures ont été reçues. Lors de la rencontre du 22 janvier dernier, les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont analysé ces candidatures et recommandent la nomination de Mmes Carole Richer et Mira Tremblay-Laprise et de M. Sébastien Ouellet.

En vertu de l'article 4.4. des Règles de fonctionnement du comité consultatif, la durée du mandat des membres du comité est de trois ans. Malgré l'expiration de leur mandat, les membres du comité consultatif sont admissibles à un renouvellement jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau, conformément aux dispositions prévues par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (LMRSSS).

##### **Résolution # CA-34-2019-1482**

CONSIDÉRANT les trois postes vacants au sein du comité consultatif Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées afin de combler les postes vacants.

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mmes Carole Richer et Mira Tremblay-Laprise ainsi que de M. Sébastien Ouellet;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique en date du 22 janvier 2020.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer Mmes Carole Richer et Mira Tremblay-Laprise ainsi que M. Sébastien Ouellet comme membres du comité consultatif de Maria-Chapdelaine, et ce, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 29 janvier 2023.

## 8. Présentations

### 8.1 Fondation pour l'enfance et la jeunesse

Mme Sylvie Blackburn, présidente, est invitée à présenter la Fondation pour l'enfance et la jeunesse, qui soutient les projets au bénéfice des jeunes du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin qu'ils puissent développer un projet de vie porteur d'espoir. Ces projets leur permettent de se démarquer et de relever des défis, ce qui contribue à leur donner confiance en eux et à les motiver.

Préoccupée par le sort des jeunes qui quittent les services du Centre de protection de l'enfance et la jeunesse à 18 ans, la fondation a mis en place le fonds Christian Laprise afin de soutenir les jeunes qui se retrouvent sans ressources lors de leur passage à l'autonomie. Le programme Appart en ville a vu le jour en février 2013 et vient accompagner les jeunes de 18 ans et plus en les supportant en appartement.

Par ailleurs, différentes activités sont organisées au bénéfice de la fondation, notamment le tirage annuel Unicause, l'activité Dégustation sur la note, la Course pour l'enfance et la jeunesse, la campagne Sac-à-dons, l'activité Au sommet de la jeunesse, la participation à l'activité du Salon des vins, bières et spiritueux et la course des zombies.

En 2018, pour l'ensemble des programmes d'aide financière, la fondation a distribué un montant totalisant 77 651 \$, soit 12 000 \$ aux organismes communautaires et 65 651 \$ aux jeunes recevant des services jeunesse du CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Par la suite, elle présente le projet Aire de jeux, qui consiste à offrir un parc de jeux extérieur sur le terrain adjacent au pavillon Don Bosco du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse de Chicoutimi. Ce parc permet entre autres d'offrir un espace de contacts supervisés beaucoup plus personnalisé et « humain ». Elle poursuit avec la présentation des différents partenaires et de la salle de jeux.

Pour terminer, la présidente du conseil d'administration remercie Mme Blackburn pour son intéressante présentation.

### 8.2 Bilan de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation – volet enseignement

Dr Sharon Hatcher, directrice de l'enseignement et Mme Isabelle Boulianne, directrice administrative enseignement, recherche et innovation, déposent le bilan des principales réalisations et des différents projets qui se sont réalisés au cours de la dernière année.

Le rapport fait état des principaux faits saillants, notamment au niveau du Programme de formation médicale à Saguenay, du Programme de soutien au développement de la mission universitaire, de la gestion des stages, du Groupe de médecine de famille universitaire de Chicoutimi, du laboratoire de simulation de soins critiques, du Programme d'utilisation de patients standardisés et réels (PUPSR) et de la clinique ambulatoire d'enseignement. Dr Hatcher présente les résultats des indicateurs au niveau des activités d'enseignement, de la distribution des stages professionnels multidisciplinaires (catégorie 4) et des stages administratifs et de soutien (catégories 2 et 3), de l'évolution des stages à la résidence en médecin (2015-2019) ainsi que des prix et les distinctions reçus.

Au cours de la dernière année, beaucoup d'efforts ont été déployés afin d'améliorer la gestion des stages. Un processus de consultation a été réalisé auprès des employés de l'établissement concernant la politique et la procédure de gestion des revenus de stage par la voie d'un sondage réalisé au printemps 2018 et de groupes de discussion organisés auprès des professionnels de la catégorie 4 à l'automne 2018. Les éléments d'intérêts qui ont été mis en lumière suite au sondage et aux groupes focalisés ont permis

de dégager plusieurs recommandations. Ces dernières ont été intégrées dans un plan d'action triennal. Les prochaines étapes consisteront, entre autres, à soutenir et à valoriser le rôle des superviseurs de stage, et à améliorer l'accueil des stagiaires (processus d'accueil, espaces physiques, capacité d'accueil des milieux, etc.).

De plus, le Programme de formation médicale à Saguenay (PFMS), programme de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, en partenariat avec l'UQAC et le CIUSSS, a célébré sa 10<sup>e</sup> cohorte de finissants lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 10 mai dernier.

La deuxième année du nouveau programme de médecine de l'Université de Sherbrooke s'est déroulée avec succès. Rappelons que ce dernier met l'accent non seulement sur l'acquisition de connaissances et la mobilisation des étudiants dans des situations authentiques, proches de la pratique sur le terrain, mais aussi sur la pratique réflexive, qui permet un retour sur les choix qui ont été faits, les gestes posés, la façon de s'y prendre, les résultats obtenus, etc. Les étudiants du nouveau programme de médecine commenceront l'externat à l'automne 2019.

Tout au long de l'année, les équipes ont été mobilisées dans le cadre de l'Agrément du programme de médecine de Sherbrooke qui avait lieu du 12 au 16 mai 2019. Il est important de mentionner que la région apporte une contribution essentielle et significative aux activités pédagogiques et de gestion de ce programme. La contribution et le dynamisme du site Saguenay ont été soulignés.

Enfin, les membres du conseil d'administration sont invités à participer à la Journée des maladies rares organisée par la Direction de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation, en partenariat avec la Corporation de recherche et d'action sur les maladies héréditaires (CORAMH). Cette activité aura lieu le jeudi 27 février, de 17 h à 19 h, au salon de dégustation de La Voie Maltée.

## 9. Agenda de consentement

Dr Hugo Villeneuve, vice-président du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP), présente les points 9.1 à 9.6.

### 9.1 Demandes de statut de résident

Le conseil d'administration d'un centre hospitalier doit accorder à un médecin, à un dentiste ou à un pharmacien l'un des statuts suivants : actif, associé, conseil, honoraire, résident, sur la recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP). L'établissement a reçu des demandes de médecins pour être résident au cours des prochains mois et le comité exécutif du CMDP recommande d'accorder le statut de résident pour ces médecins.

#### Résolution # CA-34-2019-1483

CONSIDÉRANT le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (articles 88-93);

CONSIDÉRANT la résolution #CE62-20200113-80 du comité exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à ces demandes de statut de résident.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accorder le statut de résident au médecin inscrit dans le tableau ci-dessous, dans la discipline et la période qui y sont mentionnées.

Nom	Prénom	Domaine du stage	Site du stage	Début	Fin
Yamga	Éric	Médecine interne	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (JONQ)	2020-06-01	2020-06-30



## 9.2 Modifications de statut et privilèges, départs et retraites du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Comme stipulé dans le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE) aux articles 86, 87 et 88, le conseil d'administration a la responsabilité de nommer les médecins, les dentistes et les pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement. Il doit également leur attribuer un statut, leur accorder des privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées selon un processus à observer et les exigences requises.

Les demandes de modifications de statut ou privilèges ainsi que les avis de départ et les retraites ont été étudiés et recommandés par le comité d'examen des titres ainsi que par le comité exécutif du CMDP.

### Résolution # CA-34-2019-1484

CONSIDÉRANT la Loi sur les services de santé et les services sociaux (articles 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT le point 3.4.4 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule que le statut et les privilèges sont renouvelés pour une durée maximale de trois ans et minimale de deux ans, à moins que la demande de renouvellement ne vise une durée inférieure à deux ans;

CONSIDÉRANT les demandes de statut et de privilège, les demandes de modifications de statut et de privilèges, les avis de départ ou de retraite de la part des médecins, dentistes et pharmaciens concernés;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges conformément au Règlement de régie interne du CMDP;

CONSIDÉRANT le point 3.8 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule qu'un médecin ou un dentiste doit demander un congé sabbatique ou de service s'il a l'intention de s'absenter pour une période de plus de deux mois, et que cette demande doit être faite quatre mois avant la date prévue de congé;

CONSIDÉRANT la résolution #CE62-20200113-79 du conseil exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à ces octrois et modifications de statut et privilèges.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

1. D'accepter les modifications de privilèges et/ou de statut des médecins de famille telles que présentées à l'annexe 1;
2. D'accepter les modifications de privilèges et/ou de statut des médecins spécialistes telles que présentées à l'annexe 2;
3. D'accepter les départs et les retraites des membres tels que présentés à l'annexe 3.

Prendre note que les annexes sont jointes à la fin du procès-verbal.

## 9.3 Amendement à la résolution #CA-33-2019-1438 de la Dre Louise Desnoyers, dentiste-conseil

Le conseil d'administration a tenu une séance ordinaire le 20 novembre 2019, et la candidature de la dentiste-conseil, Dre Louise Desnoyers, a été déposée aux membres du conseil d'administration pour approbation. Afin d'officialiser sa nomination, une résolution

a été produite, et ce, à partir de la résolution générique annuelle qui prévoit la participation au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service.

Cependant, Dre Desnoyers ne fait pas de garde en santé publique. Le directeur de santé publique, Dr Donald Aubin, confirme qu'il n'y a aucune obligation d'effectuer de garde en santé publique pour le dentiste-conseil. Par conséquent, il est demandé au conseil d'administration d'amender la résolution #CA-33-2019-1438 afin de refléter la réalité.

**Résolution # CA-34-2019-1485**

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des services professionnels;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas nécessaire pour la Dre Louise Desnoyer de faire de la garde en santé publique dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT l'accord favorable du directeur de santé publique, Dr Donald Aubin;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'amender la résolution #CA-33-2019-1438 pour la Dre Louise Desnoyers en enlevant l'obligation d'effectuer de la garde au sein du département.

#### **9.4 Demande d'une nouvelle nomination d'un médecin spécialiste**

Comme stipulé dans le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE) aux articles 86, 87 et 88, le conseil d'administration a la responsabilité de nommer les médecins, les dentistes et les pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement. Il doit également leur attribuer un statut, leur accorder des privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées selon un processus à observer et les exigences requises.

La demande de nouvelle nomination du médecin spécialiste a été étudiée et recommandée par le comité d'examen des titres ainsi que par le comité exécutif du CMDP.

**Résolution # CA-34-2019-1486**

CONSIDÉRANT la Loi sur les services de santé et les services sociaux (articles 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT la demande de statut et de privilèges de la part du médecin concerné;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges;

CONSIDÉRANT la résolution #CE62-20200113-79 du conseil exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à cet octroi de statut et de privilèges pour la nomination.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter la nomination du nouveau membre telle que présentée à l'annexe 1, selon la résolution générique présentée à l'annexe 2, laquelle inclura le statut et les privilèges mentionnés à l'annexe 1.

Prendre note que l'annexe se retrouve à la fin du procès-verbal.

## 9.5 Modification du plan d'organisation clinique

Le changement présenté au plan d'organisation de l'établissement consiste à créer un service en oncologie gynécologique dans le département de gynécologie-obstétrique. La création de ce service au plan d'organisation clinique est rendue nécessaire dans la région, car l'oncologie occupe de plus en plus de place au sein des activités du département de gynécologie-obstétrique. Le recrutement d'un membre il y a un an qui possède une spécialité en ce domaine permet au CIUSSS d'améliorer l'offre de service pour un suivi approprié pour ce type de pathologie.

De plus, le département espère en recruter un autre à courte échéance dans le but d'assurer la continuité des soins donnés aux patientes et former ainsi une réelle équipe dédiée en oncologie dans un service spécifique.

Cet ajout de service a été présenté à la table régionale des chefs de département le 25 novembre 2019 et au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 13 janvier 2020.

### Résolution # CA-34-2019-1487

CONSIDÉRANT l'article 183 de la Loi sur les services de Santé et de Services sociaux (LSSSS);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);

CONSIDÉRANT le plan d'organisation clinique existant;

CONSIDÉRANT l'ajout du service d'oncologie gynécologique au plan d'organisation clinique présenté et déposé au conseil d'administration.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'ajout du service d'oncologie gynécologique au plan d'organisation clinique.

## 9.6 Adoption de la Politique de gestion des congés de service, sabbatique, de maladie, de maternité et de paternité pour les médecins, dentistes et pharmaciens

La Politique de gestion des congés sabbatique, de maladie, de maternité et de paternité pour les médecins, dentistes et pharmaciens a été rédigée par la Direction des services professionnels (DSP).

Lors de sa réunion ordinaire tenue le 16 décembre 2019 à Alma, les membres du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) ont pris connaissance de la politique et recommandent son adoption.

### Résolution # CA-34-2019-1488

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui stipule à son article 15.3 que « Le CMDP doit adopter une Politique de gestion des congés de maladie, maternité et paternité, en plus des congés de service ou sabbatique »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) d'adopter la Politique de gestion des congés sabbatique, de maladie, de maternité et de paternité pour les médecins, dentistes et pharmaciens.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la Politique de gestion des congés sabbatique, de maladie, de maternité et de paternité pour les médecins, dentistes et pharmaciens.

### 9.8 Octroi d'un contrat sage-femme à temps partiel occasionnel pour soutien

M. Marc Thibeault, directeur général adjoint et directeur du programme jeunesse, rappelle que le 9 décembre 2015, le conseil d'administration a délégué au conseil des sages-femmes son pouvoir de conclure un contrat de service avec une sage-femme dans des situations exceptionnelles de découverte de services et selon un contexte d'urgence.

Suite à plusieurs absences imprévues dans un délai rapproché, l'équipe sage-femme a eu besoin de soutien rapidement pour éviter un bris de service. Deux sages-femmes ont offert leur service pour les mois de décembre 2019 et janvier 2020 afin de combler l'horaire de garde.

Par conséquent, le conseil des sages-femmes fait rapport au conseil d'administration et dépose les contrats qui ont déjà été octroyés aux personnes ci-dessous.

- Contrats TPO soutien à Clara Hébert pour les périodes du 16 au 23 décembre 2019 et du 3 au 5 janvier 2020;
- Contrat TPO soutien à Laurie Morvan-Houle pour la période du 12 au 16 janvier 2020.

### 9.9 Octroi de contrats de sage-femme à temps partiel occasionnel et à temps partiel régulier

M. Thibeault poursuit avec point. Il mentionne qu'actuellement, deux postes à temps partiel régulier (TPR) sont disponibles au sein de l'équipe des sages-femmes, ainsi qu'un poste à temps partiel occasionnel (TPO) à 28 heures par semaine afin de remplacer une absence maladie.

Le comité exécutif du conseil des sages-femmes s'est réuni le 15 janvier dernier et propose d'octroyer les contrats suivants :

- Contrat TPR (28 heures par semaine) à Mme Clara Hébert, disponible à l'emploi dès le 22 janvier 2020.
- Contrat TPR (28 heures par semaine) à Mme Fulgencia Ahossi, disponible à l'emploi dès le 29 janvier 2020.
- Contrat TPO (28 heures semaine) à Mme Emma Demers-Larouche, disponible à l'emploi dès la fin de son parcours scolaire, soit vers la mi-juin 2020.

Mme Emma Demers-Larouche a soumis sa candidature dans le cadre d'un programme de bourse en partenariat entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le ministère de la Santé et de Services sociaux (MSSS). Mme Demers-Larouche se verra remettre une bourse d'études pour compléter son parcours scolaire et sera parrainée par le CIUSSS. Les deux parties ont l'engagement moral d'offrir du travail pour une période de trois années. C'est une excellente nouvelle pour la stabilité de l'équipe et pour la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui pourra bénéficier de la disponibilité des sages-femmes.

#### Résolution # CA-34-2019-1489

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de consolider les effectifs au sein des services de sage-femme du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT l'article 259.2 de la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSSS), une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser, au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de service communautaire, une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de service;

CONSIDÉRANT l'article 173, alinéa 4.1 de la LSSSS, le conseil d'administration doit conclure les contrats de service avec les sages-femmes;

CONSIDÉRANT l'article 225.3 de la LSSSS : le conseil des sages-femmes est responsable de faire des recommandations sur les qualifications et la compétence d'une sage-femme qui adresse une demande au conseil d'administration en vue de conclure avec l'établissement un contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil des sages-femmes.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de contrat aux personnes suivantes :

- Mme Clara Hébert pour un temps partiel régulier à 28 heures par semaine.
- Mme Fulgencia Ahossi pour un temps partiel régulier à 28 heures par semaine.
- Mme Emma Demers-Larouche pour un temps partiel occasionnel à 28 heures par semaine d'une durée minimale de trois ans.

## 10. Divers

Aucun sujet n'est discuté à cette rubrique de l'ordre du jour.

## 11. Correspondance

Aucune correspondance n'est déposée à cette rencontre.

## 12. Prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 25 mars 2020 à Roberval.

## 13. Période de questions du public

Mme Sarah Lessard, infirmière clinicienne, dépose une pétition relative au stationnement à l'Hôpital de Chicoutimi qui comprend 8700 signatures, et pose la question suivante :

Étant donné qu'il n'y a pas de projet de réaménagement ou d'agrandissement du stationnement à l'Hôpital de Chicoutimi, tel que mentionné dans l'article paru dans Le Quotidien le 27 janvier dernier, y a-t-il d'autres pistes de solution envisagées afin d'améliorer la situation et la sécurité des usagers?

La présidente-directrice générale remercie Mme Lessard de sa présence au conseil d'administration et pour son travail d'infirmière au sein de l'établissement. Elle mentionne qu'à l'été dernier, 90 places supplémentaires ont été ajoutées pour les employés.

L'amélioration des lieux physiques du stationnement représente un défi important pour l'organisation. Les équipes travaillent avec ses partenaires, dont la Société de transport à Saguenay (STS), afin de mettre en place différentes mesures incitatives pouvant aider à diminuer la pression sur le stationnement, notamment :

- Mise en place d'un corridor d'écomobilité pour faciliter le trajet dans le secteur du centre-ville et de l'hôpital
- Ajout d'un stationnement alternatif près de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).
- Ajout d'un stationnement alternatif près du Costco
- Maintien du stationnement près de l'ÉNAP avec navette jusqu'à l'Hôpital de Chicoutimi
- Maintien des trajets express à partir de La Baie et Jonquière vers l'Hôpital de Chicoutimi

Le CIUSSS est conscient que la situation peut susciter certains mécontentements et poursuit ses efforts d'amélioration afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel.

Par la suite, M. Yves Tremblay, président de l'exécutif local de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), s'adresse aux membres du conseil d'administration concernant le sondage réalisé auprès des usagers sur les soins et les services à domicile. Il demande si les répondants du sondage sont satisfaits du délai d'attente avant d'avoir accès aux ressources et si le sondage a été fait avant ou après l'annonce des investissements pour la création des nouveaux postes. Il questionne également sur la possibilité d'obtenir les résultats du sondage.

M. Gilles Simard, membre désigné par le comité des usagers du centre intégré (CUCI), mentionne que les usagers semblaient satisfaits à la suite de la complétion du sondage et qu'un retour par courriel lui sera effectué au cours des prochains jours.

#### 14. Huis clos

##### 14.1 Évaluation de la rencontre

Les membres procéderont à l'évaluation de la rencontre de façon électronique, à l'aide de l'outil *Survey Monkey*, afin de permettre une amélioration continue du déroulement des séances; l'analyse de l'évaluation sera réalisée par le comité de gouvernance et d'éthique.

#### 15. Levée de la séance

La période de questions étant terminée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19 h 30.

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
France Guay  
Présidente du conseil d'administration

\_\_\_\_\_  
2020-06-18

Date

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Julie Labbé  
Présidente-directrice générale et  
secrétaire du conseil d'administration

\_\_\_\_\_  
2020-06-19

Date

**Annexes du point 9.2 - Modifications de statut et privilèges ainsi que les départs  
et les retraites de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)**

**Annexe 1 - Modifications de statut et privilèges - Médecins de famille**

Permis	Appel	Nom_MD	Prénom	Statut	Département	Site principal	Autres sites	Privilèges actuels	Ajout	Retrait	Commentaires
15834	Docteure	Gervais	Stéphanie	Actif	Médecine générale et gynécologie-obstétrique	Hôpital de Dolbeau-Mistassini	N/A	Obstétrique, gynécologie, hospitalisation et trousse médico-légale	Clinique de planning et IVG		Accord du MSSS
06205	Docteure	Marchand	Isabelle	Actif	Médecine générale	Hôpital, CLSC et Centre d'hébergement de Roberval	N/A	CHSLD (prise en charge et garde), hospitalisation, trousse médico-légale et soins palliatifs	Ordonnances spécifiques pour prescriptions d'orthèses-prothèses		Accord du MSSS
09283	Docteure	Potvin	Julie	Actif	Médecine générale et médecine d'urgence	Hôpital, CLSC et Centre d'hébergement de Roberval	N/A	Urgence, hospitalisation et CLSC (santé sexuelle)	CHSLD (garde et prise en charge)		Accord du MSSS
15358	Docteure	Pouliot-Leclerc	Marie-Chantale	Actif	Médecine générale et gynécologie-obstétrique	Hôpital de Dolbeau-Mistassini	CHSLD Dolbeau-Mistassini et CLSC et Centre d'hébergement Normandin	Hospitalisation, CHSLD (garde), obstétrique, gynécologie et trousse médico-légale	Clinique de planning et IVG		Accord du MSSS
10241	Docteure	Tremblay	Bianca	Actif	Médecine générale et gynécologie-obstétrique	Hôpital de Dolbeau-Mistassini	CLSC Jardins du Monastère	Hospitalisation, soins médicaux en CLSC (santé sexuelle), obstétrique, gynécologie et trousse médico-légale	Clinique de planning et IVG		Accord du MSSS

**Annexe 2 - Modifications de statut et privilèges - Médecins spécialistes, dentistes et pharmaciens**

Permis	Appel	Nom_MD	Prénom	Statut	Département clinique	Service	Site principal	Autres sites	Privilèges antérieurs	Ajout	Retrait	Commentaires
12205	Docteur	Bonenfant	Francis	Actif	Médecine spécialisée	Cardiologie	Hôpital de Chicoutimi	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Angiographie et intervention vasculaire périphérique, cardiologie, échographie cardiaque, échographie cardiaque transthoracique (inclut contraste), hémodynamie, recherche, suivi de cardiosimulateur et défibrillateur	Implantation de stimulateurs cardiaques		
82303	Docteur	Milot	Marcel	Actif	Pédiatrie	Néonatalogie	Hôpital de Chicoutimi	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Clinique des maladies neuromusculaires, ordonnances spécifiques ASDP (ATL et ATP)	Recherche		Accord de la Direction de la recherche

**Annexe 3 - Départs et retraites**

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Spécialité	Site principal	Site secondaire	Raison du départ	Date du départ
81339	Docteur	Fortin	Denis	Actif	Obstétrique-gynécologie	Hôpital d'Alma	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Démission	25 février 2020
93086	Docteure	Gagnon	Marie-Élaine	Actif	Médecine générale	Hôpital de La Baie	CHSLD Bagotville et Saint-Joseph, hospitalisation et trousse médico-légale	Démission	10 février 2020
73338	Docteur	Poulin	Rénald	Actif	Chirurgie générale	Hôpital d'Alma	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Retraite	31 mars 2020
76118	Docteur	St-Hilaire	Denis	Actif	Anesthésiologie	Hôpital et Centre de réadaptation de Jonquière	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Retraite	31 décembre 2020

## Annexe du point 9.4 – Nomination d’un médecin spécialiste

### Annexe 1 - Statut et privilèges - Médecin spécialiste

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Spécialité	Département clinique/service	Privilèges communs	Privilèges spécifiques	Site principal	Date de début	Commentaires	Échéance
à venir	Docteur	Delgado Moreno	German	Actif	Psychiatrie adulte	Psychiatrie/psychiatrie adulte	Psychiatrie générale	N/A	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Hôpital de Chicoutimi	1 février 2020	C'est une demande de permis restrictif	2022-05-08